

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.  
Arrondissement de Prades

## COMMUNE DE CASTEIL

« Le village »  
66820 CASTEIL

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 5 FEVRIER 2009 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille neuf et le 5 du mois de FEVRIER à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 2 Février 2009, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants** : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, .  
Mrs André BRUZY, Jérôme CASES, Franck GUITART, Alain GEMON ; Jean-Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Francis BETRIU donne procuration à Jean VERGES  
Eric MALDES donne procuration à Jérôme CASES  
Martine SOMBRIN donne procuration à Evelyne AIRAUDI

**Membres en exercice** : 11                      **présents** : 8                      **procurations** : 3

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint avec 8 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. **Franck GUITART**, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Après lecture, le Procès verbal de la séance du 8 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité,

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Autorisation pacage en forêt domaniale 2009-**
- **Appel offre TNT**
- **Indexation loyers communaux**
- **Bail commercial « Epicerie Communale » année 2009**
- **Demande d'utilisation « salle communale » par l'association CAPCIRCUS**
- **Approbation ratio promus/promouvables**
- **Retrait de la commune de Marquixanes du S.I.S.T**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

### 1-AUTORISATION PACAGE EN FORET DOMANIALE

- Considérant qu'il n'y a pas de propriétaire de bétail en forêt domaniale, l'autorisation de pacage sur le territoire de CASTEIL est donc néant, pour l'année 2009-

**POUR** : 11                      **CONTRE** : 0                      **ABSTENTIONS** : 0

**M. GEMON Alain** quitte la salle à 21h25

Le quorum est alors de 7 membres présents

## 2- APPEL OFFRE « TNT »

Le 2 février 2009, la commission communale d'appel d'offre s'est réunie et a enregistré 3 offres régulières parvenues dans les délais et conformes aux exigences du cahier des charges.

Après évaluation des réponses des candidats par une grille d'évaluation.

Mme le Maire propose de passer à présent, au vote :

L'Entreprise **LIBERSALLE** de **VERNET LES BAINS** est retenue à l'unanimité, le montant du devis s'élève à la somme TTC de **26 280.90 €**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 3- INDEXATION LOYER CAMPING «DOMAINE ST MARTIN »

L'I.R.L. Indice de Référence des Loyers 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 étant connu, à savoir 117.03 ; il y a lieu de fixer le nouveau loyer applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, date d'échéance de la révision du bail commercial pour le Camping « Domaine St Martin »

Le LOYER ANNUEL est calculé de la façon suivante :

$$\underline{13\ 389.12 \times 117.03} = 15\ 272.21 \text{ € par an ou } 1272.68 \text{ € par mois}$$

102.60

Le conseil municipal exige que le loyer soit payé mensuellement et ce, en début de mois

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 4- INDEXATION LOYER – APPARTEMENT COMMUNAL 1 PLACE DE LA MAIRIE

Comme expliqué précédemment le loyer annuel de l'appartement loué par M. CAMART Alain est calculé comme suit :

$$\underline{2\ 017.45 \times 117.03} = 2301.09\text{€ ou } 191.44 \text{ € par mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 date}$$

102.60

d'échéance de la révision

Le conseil municipal exige que le loyer soit payé mensuellement et ce, en début de mois

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 5 – BAIL COMMERCIAL ANNEE 2009- EPICERIE COMMUNALE

M. MATKOWSKI Michel étant le seul candidat à postuler pour la location du local à usage commercial situé « place de la mairie » et vacant à ce jour, un bail précaire entre la commune et ce dernier sera signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant du loyer pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 30 septembre 2009 à la somme de **720€**.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 6- DEMANDE UTILISATION SALLE POLYVALENTE PAR ASSOCIATION CAPCIRCUS

L'association CAPCIRCUS a, par courrier du 30 janvier 2009, demandé l'autorisation d'utiliser à titre gratuit la salle polyvalente pour des ateliers d'initiation et de perfectionnement aux arts du cirque.

Après réflexion, l'assemblée délibérante estime que la salle polyvalente n'est pas appropriée à cette activité, des panneaux chauffants rayonnant étant installés au plafond et regrette de ne pouvoir accueillir cette association.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

POUR : 1

CONTRE : 8

ABSTENTION : 1

## 7- APPROBATION RATIO « PROMUS/PROMOUVABLES » POUR AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à la loi du 19 février 1997 relative à la fonction publique, la commune a soumis au C.T.P. Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, le ratio « promus/ promouvables » pour l'avancement de grade des agents.

Après examen au cours de la séance du 11 décembre 2008, un avis favorable unanime de la CTP du CDG a été émis. Il convient à présent d'approuver ce projet. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place des ratios d'avancement de grade.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## 8- RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARQUIXANES DU S.I.S.T.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte le retrait de la commune de MARQUIXANES du S.I.S.T

POUR            10                    CONTRE        0                    ABSTENTION    0

### QUESTIONS DIVERSES

La Communauté de Communes « Canigou Val Cady » a demandé à chaque commune adhérente de réfléchir aux travaux à effectuer par cette collectivité en 2009.

Le conseil municipal retient les travaux suivant :

1. **Enfouissement des réseaux EDF , France Télécom**

Rue Carsalade du Pont et rue du vieux noyer

2. **Modification du tracé du sentier** « col de Llavent » avec aménagement de la passerelle Cascade de Dietrich

3. **Mise en sécurité** avec pose de barrières de sécurité du « belvédère » au dessus de l'Abbaye st Martin

4. **Entourage des containers poubelles**

Entrée du village et bd de la Cascade (réalisation de la chape béton par l'employé communal de CASTEIL)

5. **Nettoyage des rivières et ravins**

En priorité : finir le ravin des Asmoursadous et ensuite la rivière du CADY de la SAUR en descendant.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 22h35.

***Le Maire***

***Juliette CASES***

**Les conseillers municipaux**

*Jean Claude PIQUEMAL*

*Jérôme CASES*

*Evelyne AIRAUDI*

*André BRUZY*

*Alain GEMON*

*Franck GUITART*

*Jean VERGES.*

*BETRIU Francis*  
*Ayant donné procuration à*  
*VERGES Jean*

*MALDES Eric*  
*Ayant donné procuration à*  
*CASES Jérôme*

*SOMBRIN Martine*  
*Ayant donné procuration*  
*A AIRAUDI Evelyne*